

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00046

Objet de la Délibération

4 – TRAVAUX

4-6 – Sentiers – Travaux CPIE 2019

Monsieur le Maire demande à M. CASANOVA de présenter cette délibération.

M. CASANOVA rappelle la délibération du 25 juin 2018 et précise que lors de l'établissement du budget, il a été prévu de procéder à des travaux sur les sentiers.

M. le Maire propose que le CPIE intervienne sur les sentiers suivants :

- Sentier rive droite des Drayères jusqu'à Laval,
- Sentier de marche d'approche en direction de la future Via Cordata sous l'Aiguille Rouge,
- Sentier du Creux des Souches,
- Rive droite de la Clarée entre Lacou et l'Outre,
- Sentier rive droite à la sortie du Pont de la Micro-centrale des Debarets
- Sentier des Balcons de Névache en direction des Thûres.

M. le Maire précise que le CPIE propose de réaliser des journées de travaux pour un montant maximal de 7.500 € (+ reliquat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Approuve cet exposé, et le tarif proposé,
- Autorise M. le Maire à passer commande auprès du CPIE, et à signer tous documents,
- Autorise M. le Maire à mandater la somme correspondante sur l'opération 102.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER